Nations Unies S/PV.4661



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante-septième année

4661e séance

Jeudi 12 décembre 2002, à 10 h 45
New York

Président :	M. Valdivieso	(Colombie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Duclos
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Koonjul
	Mexique	M. Pujalte
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Atieh
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M. Harrison
	Singapour	M. Yap

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2002/1314)

02-73423 (F)

La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2002/1314)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et, en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, au titre de l'article 37 de son Règlement intérieur provisoire, S. E. M. Mirko Šarović, Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Sulejman Tihić, membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Dragan Cović, membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, et S. E. M. Dragan Mikerević, Premier Ministre de la Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Mirko Šarović, Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, M. Sulejman Tihić, membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, M. Dragan Cović, membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine et M. Dragan Mikerević, Premier Ministre de la Bosnie-Herzégovine, sont escortés à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil, je souhaite très chaleureusement la bienvenue aux membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine et au Premier Ministre de la Bosnie-Herzégovine.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, et en l'absence d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire, M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Bosnie-Herzégovine et chef de mission.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Klein à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du document S/2002/1314, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH).

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Jacques Paul Klein, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de mission pour la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Mirko Šarović, Président de la présidence de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Sulejman Tihić, membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine et S. E. M. Dragan Cović, membre de la présidence de la Bosnie-Herzégovine.

Je salue la présence du Secrétaire général, S. E. Kofi Annan, à qui je donne la parole.

Le Secrétaire général (*parle en anglais*) : C'est un grand plaisir pour moi de prendre part à cette séance du Conseil de sécurité consacrée à la fin des missions des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine et à Prevlaka. Ces deux missions ont mené à bien leurs mandats.

Mon rapport sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) décrit dans le détail ce que la Mission a accompli et la manière dont ces réalisations ont été obtenues. La Mission a mené à bien la plus vaste réforme de restructuration de la police jamais entreprise par l'Organisation des Nations Unies. Ce faisant, elle a révolutionné les techniques de l'ONU relatives aux opérations de police civile. La Bosnie-Herzégovine dispose désormais d'une police « digne de l'Europe »; telle est l'orientation prise par les dirigeants du pays, qui continueront à avancer dans cette direction. La présence des membres de la présidence de la Bosnie-Herzégovine à la séance d'aujourd'hui montre bien leur détermination commune à assumer pleinement la responsabilité qui est de relever les défis à venir.

La Mission d'observation des Nations Unies à Prevlaka (MONUP) avait un objectif plus modeste. En surveillant la démilitarisation de la péninsule de Prevlaka, elle a permis d'isoler cette zone, qui présente une grande importance stratégique, des combats et tensions environnants. Elle a ainsi permis de maintenir un climat propice à la négociation d'un règlement. Je

me félicite de la signature, le 10 décembre, d'un protocole entre la Croatie et la République fédérale de Yougoslavie concernant un accord provisoire le long de leur frontière sud. Si ce protocole ne préjuge pas des termes de l'arrangement définitif, il représente néanmoins l'expression très claire d'une volonté, de part et d'autre, de régler le différend dans un esprit de bon voisinage.

Notre mission au Kosovo se poursuit. Mais, avec la fin des deux missions dont il est question aujourd'hui – qui ont, d'une certaine manière, pris le relais de la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) –, une ère de l'intervention de l'ONU en ex-Yougoslavie arrive à son terme. Durant cette période, le maintien de la paix a connu certains de ses plus durs moments, lesquels marqueront durablement l'Organisation et tous ceux d'entre nous qui ont été personnellement engagés.

Je pense qu'avec le temps, nous avons tiré des conclusions capitales sur la nature, la portée et le rôle de maintien de la paix des Nations Unies, et que nous avons permis que l'Organisation devienne un instrument plus utile pour la communauté internationale. La MINUBH et la MONUP ont montré qu'avec un mandat approprié, la coopération des parties et le soutien déterminé du Conseil de sécurité et des États Membres de l'ONU en général, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont en mesure de modifier sensiblement la donne.

Bien évidemment, l'Organisation des Nations Unies restera engagée dans les Balkans. La Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) s'acquitte d'un mandat particulièrement complexe, aux côtés de nos partenaires : l'Union européenne (UE), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Ce faisant, elle met en pratique les nombreux enseignements tirés en Bosnie-Herzégovine. Et en Bosnie-Herzégovine même, les organismes des Nations Unies continueront de soutenir le Gouvernement et le peuple.

Pour terminer, je voudrais remercier Jacques Paul Klein et Rodolfo Sergio Mujica de l'impulsion qu'ils ont donnée aux opérations. Je remercie également les femmes et les hommes qui ont pris part aux deux missions pour leurs services dévoués; les gouvernements, qui ont mis du personnel à disposition; les dirigeants des pays hôtes de leur coopération; et, enfin, le Conseil de sécurité lui-même, qui a apporté un appui sans faille.

Sans vous tous, nous n'aurions pas pu réaliser cet excellent travail.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. Jacques Klein, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Bosnie-Herzégovine et chef de mission.

M. Klein : C'est un grand honneur pour moi que de me retrouver aujourd'hui face à nos distingués membres du Conseil de sécurité, afin de faire état – pour la deuxième fois en six ans – de l'accomplissement avec succès d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies. La clôture de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), dans 19 jours, représente, dans les annales du maintien de la paix des Nations Unies, le programme de réforme et de restructuration du secteur de la police le plus important que l'ONU n'ait jamais entrepris.

Pour moi-même, autant que pour les femmes et les hommes qui ont formé la MINUBH, ce moment nous comble de fierté, celle d'avoir mener à bien notre tâche, mais aussi d'humilité, gardant à l'esprit notre incapacité à prévenir ou à mettre fin rapidement au conflit qui eut lieu il y a maintenant une décennie et dont les conséquences ont été tragiques et dévastatrices. Malgré les débuts difficiles du maintien de la paix des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, c'est la tête haute que nous terminons notre mission, convaincus que les Nations Unies ont aidé le pays à s'engager sur la voie de la paix et de la stabilité. Comme l'a souligné le Secrétaire général, au cours de sa récente visite à Sarajevo, « un chapitre historique touche à sa fin, nous le fermons avec dignité ».

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le rôle qui a été octroyé aux Nations Unies au titre de l'annexe 11 des Accords de paix de Dayton a été rempli. Nous laissons derrière nous un héritage d'application des lois démocratiques : des forces de police dignes de l'Europe. Une plate-forme existe désormais sur laquelle le peuple de la Bosnie-Herzégovine, avec la poursuite de l'aide de la communauté internationale, peut construire une société

fondée sur le respect de l'état de droit et d'institutions démocratiques qui fonctionnent bien.

Le 1er janvier 2003, la Mission de police de l'Union européenne commencera à consolider les acquis de la MINUBH pour garantir la poursuite des prestations professionnelles de la police. Le rapport Brahimi demandait une plus grande coopération entre les opérations de paix de l'ONU et les organisations régionales. Cette première opération menée au titre de la Politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne est l'incarnation concrète de cette recommandation.

Une plus grande participation européenne donne la garantie au citoyen moyen que la Bosnie-Herzégovine fait partie intégrante de l'Europe; qu'elle ne saurait être laissée dépérir dans un « no man's land » des Balkans, isolé du développement politique et économique général de l'Europe. Le pays doit maintenant aller de l'avant avec des réformes progressistes axées sur la primauté du droit, le développement économique et des normes plus élevées en matière d'éducation. Avec vision et persévérance, les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine – qui nous honorent aujourd'hui de leur présence – pourront mener le pays à la place qui lui revient dans la famille des nations européennes.

Mais de sérieux défis systémiques demeurent. Sur le plan politique, l'accord fondamental qui lierait les citoyens, de manière institutionnelle et organique, au sein d'un État unique sans le recours à une aide extérieure, n'a pas encore été trouvé. Le renforcement des institutions de État en leur confiant l'autorité législative, exécutive et financière nécessaire est essentiel pour que la Bosnie-Herzégovine puisse fonctionner comme un État moderne dans son environnement européen. Sur le plan économique, la Bosnie-Herzégovine est confrontée à un défi majeur. Avec 64 % de son produit national brut englouti par la bureaucratie gouvernementale, les questions prioritaires telles que la réforme de l'éducation, les investissements, la création d'emplois et la primauté du droit pâtissent. Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, présents ici aujourd'hui, disposent de la capacité de réformer l'appareil État dans l'intérêt de tous leurs citoyens. Je les invite instamment à réduire leur bureaucratie surdimensionnée grâce à une plus grande discipline fiscale et à fournir à État de Bosnie-Herzégovine, les recettes dont il a besoin pour survivre et prospérer.

Comme je l'ai déjà dit, la justice et la réconciliation ne pourront s'enraciner tant que le pays ne se sera pas débarrassé de la mauvaise herbe des criminels de guerre. Le fait que Karadzic et Mladic, entre autres, demeurent en liberté, nous maintient tous prisonniers du passé et témoigne de l'impuissance de la communauté internationale face au mal. La Bosnie-Herzégovine doit respecter ses engagements à coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). En outre, il est indispensable de renforcer les capacités nationales pour juger des cas de crimes de guerre qui ont été approuvés par le TPIY, et les efforts fournis actuellement en ce sens méritent un appui collectif.

Le nouveau Haut Représentant, Lord Ashdown, a maintenant défini les bonnes priorités. Son slogan, « D'abord la justice, puis l'emploi par la réforme », résume bien ce que la population de la Bosnie-Herzégovine attend et ce que les autorités politiques doivent accomplir. La Bosnie-Herzégovine a été trop longtemps la victime d'une culture politique dans laquelle les élections n'étaient rien d'autre qu'un recensement des ethnies. Les hommes politiques devraient effectuer une lecture attentive des résultats des dernières élections – les programmes sont importants et les politiques peuvent perdre leur siège. En dépit des progrès indéniables qui ont été enregistrés, l'aide et l'engagement de la communauté internationale demeurent indispensables. Mais les nouveaux gouvernements doivent agir rapidement et avec détermination pour garantir une réforme véritable.

Je voudrais maintenant fournir des détails sur l'accomplissement du mandat fondamental de la MINUBH. Le rapport du Secrétaire général (S/2002/1314), dont est saisi le Conseil, fait le point de nos activités depuis juin 2002 et les replace dans leur contexte historique. Le Conseil n'est pas sans savoir que le Plan d'exécution du mandat a constitué le modèle conceptuel de la Mission ces deux dernières années. Avec l'approbation du Conseil, il nous a littéralement servi de mandat. Reposant sur les normes internationales établies en matière de compétence et d'intégrité, nos efforts intensifs de réforme et de restructuration ont culminé avec la certification d'officiers et l'accréditation des administrations de police. Les partenariats locaux et le processus d'appropriation ont été essentiels à la mise en oeuvre et à viabilité de nos objectifs.

Je voudrais maintenant m'arrêter sur nos résultats qualitatifs et quantitatifs. La MINUBH a créé des mécanismes pour vérifier et certifier que tous les membres de la police, actuels et futurs, sont des professionnels qualifiés, capables de servir le public avec compétence et intégrité. Pour déterminer l'intégrité individuelle, chaque officier de police a été minutieusement examiné selon des critères stricts : activités pendant la guerre, statut en matière de logement, diplômes, comportement professionnel et adhésion aux normes des droits de l'homme. Les officiers de rang supérieur ont fait l'objet de vérifications supplémentaires pour être sûr que le personnel dirigeant est à la hauteur de la tâche. Pour garantir la compétence de chaque individu, tous les officiers de police en service ont bénéficié d'une formation intensive sur les normes de base d'une police démocratique dans les deux académies de police mises en place par la MINUBH. La formation a désormais pleinement été confiée aux autorités locales. Le résultat est qu'aujourd'hui les forces de police locales sont constituées au total de 15 786 officiers du maintien de l'ordre certifiés.

La MINUBH a introduit des réformes structurelles des institutions de police pour, d'une part, remédier aux insuffisances des politiques de gestion administrative et de personnel menées depuis la guerre, et, de l'autre, asseoir la séparation du politique de la police. Pour garantir la compétence administrative, nous avons, par l'intermédiaire du projet d'analyse des systèmes, créé des budgets pour que des audits extérieurs soient menés, institué des systèmes efficaces de gestion administrative et des ressources humaines et garanti des mécanismes de contrôle interne et externe. La création d'équipes locales de gestion du changement, sous la supervision de la MINUBH, afin d'appliquer nos recommandations a fait en sorte que ce projet reflète effectivement le changement intervenu dans la « culture d'entreprise ».

Dans ce cadre, trois administrations de police ont pour l'heure reçu l'accréditation de la MINUBH, certifiant qu'elles remplissent les normes de base d'une police démocratique. Avec l'appui du Haut Représentant, le cadre législatif est maintenant en place pour accréditer les administrations restantes d'ici à la fin du mandat. Afin de garantir l'intégrer des forces de police, nous avons institué des commissaires de police indépendants et des directeurs de la police dans 12 administrations de police dans le but de protéger les activités de police de toute ingérence politique illégale.

Les forces de police devraient constituer le miroir de la communauté qu'elles servent. La représentation des minorités avoisine désormais les 10 % de tous les effectifs de police. Les recrues femmes représentent maintenant près de 3 % des effectifs totaux de fonctionnaires de police. Ce résultat progressera encore avec l'institutionnalisation des mécanismes de recrutement et de déploiement.

Nous avons appris que la plus grande menace à la stabilité internationale vient de la faiblesse des institutions des États, de l'incapacité des nouvelles démocraties à contrôler leurs frontières, à lutter contre la criminalité organisée et à coopérer avec les États voisins. Le Service multiethnique de la police des frontières est maintenant pleinement déployé; il s'agit de l'une des grandes réussites de la MINUBH pour renforcer la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Avec la création de l'Organisme d'État pour l'information et la protection, des bureaux de coordination nationale d'INTERPOL et des mécanismes de coopération régionale et à l'intérieur de l'État, le pays dispose maintenant d'un réseau intégré de répression facilitant la coopération nationale, régionale et internationale.

Pour lutter contre le trafic répréhensible d'êtres humains, la MINUBH a lancé en juillet 2001 le Programme spécial de lutte contre le trafic d'êtres humains (STOP) – programme le plus important et le plus large de l'Europe du Sud-Est, qui rassemble la police locale sous le contrôle de membres du Groupe international de police (GIP).

Dans le cadre des efforts qu'elle a déployés en vue de créer des institutions, la MINUBH a également apporté une aide à la Bosnie-Herzégovine pour lui permettre de jouer un rôle actif en tant qu'État Membre de l'ONU. La police civile et les observateurs militaires participent maintenant à trois opérations de paix de l'ONU, et des contingents sont prêts à se déployer en tant qu'unité composite. La Bosnie-Herzégovine ne bénéficie donc plus simplement des opérations de paix; elle y contribue également.

Lorsque la MINUBH partira, notre succès ne se mesurera pas seulement à l'aune de ce que nous avons accompli mais aussi à l'aune de ce que nous laissons derrière nous. L'impact de la réforme de la police se

mesure au degré d'efficacité de la police et au degré de confiance du public dans la police.

Le profond changement qui s'est opéré dans le professionnalisme de la police a mis en place les conditions de sécurité essentielles au retour d'un nombre sans précédent de minorités. Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a enregistré plus de 80 000 retours au cours des neuf premiers mois de l'année – ce qui est pratiquement le chiffre total que nous avons eu en 2001.

Compte tenu du fait que la police a amélioré la façon dont elle planifie et exécute ses activités, les commémorations publiques, la réouverture de sites religieux et les vastes manifestations sportives et autres interethniques se déroulent généralement de manière pacifique. Les élections récentes qui n'ont donné lieu à aucun incident démontrent le haut degré de professionnalisme de la police.

Avec la création et le déploiement du Service des frontières, la Bosnie-Herzégovine n'est plus un tremplin pour les migrants illégaux en Europe. La réduction considérable de la migration illégale passant par l'aéroport de Sarajevo – qui a baissé de plus de 95 % au cours des deux dernières années – a eu des incidences positives non seulement pour la Bosnie-Herzégovine mais aussi pour tout le continent.

La coopération policière à l'intérieur de l'État et entre les États est maintenant chose courante; elle est systématique au niveau ministérielle et rendue opérationnelle par les équipes spéciales. L'État de Bosnie-Herzégovine dispose maintenant de capacités et de mécanismes lui permettant de lutter contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic d'êtres humains tant sur son territoire que dans la région.

Le Bureau des droits de l'homme de la MINUBH a commencé, en mars 1999, à effectuer des descentes de police en coordination avec le GIP et la police locale dans des établissements soupçonnés d'être impliqués dans le trafic d'êtres humains. Reconnaissant l'ampleur du problème, nous avons mis sur pied en juillet 2001 des équipes chargées de lutter contre ce trafic, et nous les contrôlons. Depuis lors, plus de 830 descentes ont été effectuées dans 240 établissements qui ont été identifiés. À présent, 152 de ces établissements ont été fermés. Au total, plusieurs milliers de femmes ont été interrogées et on a aidé plus de 550 victimes à regagner leur territoire d'origine. À cause de ces opérations, 52 poursuites ont été engagées, 19 procès sont en cours, et 100 trafiquants ont été condamnés.

En ce qui concerne les relations entre la police et la population, nous avons pu constater une tendance remarquable à l'instauration de la confiance dans la police parmi la population. En somme, la transition qui doit transformer les institutions de maintien de l'ordre – instruments de l'État – en professionnels au service du public est bien engagée.

En complément de notre mandat de base, nous avons consolidé les progrès réalisés grâce à deux fonds d'affectation spéciale spécialisés. Par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour le Programme d'assistance à la police, 16,5 millions ont été déboursés pour financer le matériel essentiel de police et les installations. En outre, plus de 540 projets à effet rapide d'un montant de 25 millions de dollars ont été mis en oeuvre grâce au Fonds d'affectation spéciale de l'ONU pour le rétablissement des services publics de base.

Enfin, je voudrais dire quelques mots sur l'un des défis les plus importants que nous ayons à relever – je veux parler des retombées de Srebrenica. Nous avions non seulement pour objectif d'aider à cicatriser les plaies de ceux qui ont survécu à ce tragique massacre mais aussi, de jeter les bases du redressement dans le domaine de la consolidation de la paix. Nous avons encouragé la représentation multiethnique au sein des forces de police afin d'instaurer la confiance parmi les rapatriés, et pas moins de 3 500 Bosniens sont revenus dans la région de Srebrenica jusqu'à présent. Nous avons déboursé 1,6 million de dollars du Fonds d'affectation spéciale de l'ONU qui ont servi pour l'infrastructure, notamment pour le financement et la construction d'un commissariat de police communautaire pilote. En outre, en étroite coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nous avons lancé le Programme régional de redressement de Srebrenica. Le Secrétaire général, en s'entretenant lors de sa récente visite à Sarajevo avec des représentants de l'un des groupes de survivants, les Mères de Srebrenica, a rappelé encore une fois qu'on ne les oublie pas.

Les travaux ont commencé sur un projet dirigé par le Bureau du Haut Représentant pour construire le cimetière de Srebrenica-Potocari afin de commémorer les morts. J'en profite pour inviter tous les États Membres à apporter leur appui sans réserve aux efforts

de collecte de fonds pour achever les plans du site afin que l'on puisse commencer à enterrer les victimes qui méritent d'être enterrées avec dignité. C'est la moindre des choses que nous puissions faire pour elles.

Aujourd'hui, la MINUBH en est arrivée à un point où elle ne craint pas de laisser une mission aux dimensions plus modestes lui succéder et prendre le relais pour effectuer une réforme de la police. La transition sans heurt vers la Mission de police de l'Union européenne est bien avancée, et je me félicite que celle-ci ait accepté d'accorder la priorité au Service des frontières, à l'Organisme d'État pour l'information et la protection et au maintien de mesures efficaces de lutte contre le trafic. Je me félicite également de ce que la Mission de police de l'Union européenne ait l'intention de continuer à se montrer intransigeante face à la criminalité organisée. Nous sommes convaincus que dans ce cadre nos acquis seront maintenus et que l'on pourra préserver l'apport de la MINUBH. La Mission de police de l'Union européenne mérite le plein appui politique du Conseil.

Même avec des données de départ aussi solides, il reste des défis à relever. Il faudra veiller à sauvegarder l'intégrité des forces de police contre toute influence politique. Pour la MINUBH, cela a été l'une des principales priorités. Si les efforts ne se poursuivent pas dans ce sens, les réalisations obtenues jusqu'à présent dans le domaine de la réforme et de la restructuration de la police risquent de ne pas durer. Il ne faut pas que la politique s'ingère dans la police.

Dans le contexte de la mise sur pied d'un État de droit, il y a une grande disparité entre les niveaux de la réforme judiciaire et celui de la réforme de la police. Le Groupe consultatif en matière de justice pénale de la MINUBH a comblé ce vide. Toutefois, pour que cette lacune soit définitivement comblée il faudra accélérer la réforme judiciaire. Il faut un appui sans réserve pour cet aspect de la réforme qui a déjà reçu le statut de priorité si l'on veut éliminer les éléments parasites criminels et ouvrir la voie aux investissements étrangers.

Sept années de MINUBH et une décennie de maintien de la paix de l'ONU en Bosnie-Herzégovine sont sur le point de prendre fin. Beaucoup d'enseignements en ont été tirés. J'espère que l'une des conséquences de l'oeuvre de la MINUBH sera l'application des enseignements de la Mission à d'autres opérations de paix. Je pense à deux exemples en particulier.

D'abord, nous arrivons à cette phase de conclusion simplement parce que nous savions quel était notre but. Le plan d'exécution du mandat de la MINUBH englobait notre vision stratégique et opérationnelle de même que notre stratégie de sortie. Cela nous a permis de classer par ordre de priorité les projets afin de demander une aide aux donateurs internationaux et a représenté un processus de renforcement des capacités locales qui permettra à plus ou moins longue échéance de s'occuper de relever le niveau de compétence professionnelle de la police. Je suis encouragé de voir que cette approche a trouvé un écho dans le travail de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine avec la mise en place d'un plan d'exécution de la mission du Bureau du Haut Représentant.

Deuxièmement, une approche globale face à l'État de droit doit être adoptée rapidement dans les situations d'après-conflit, et tous les outils nécessaires doivent être entre les mains d'une seule institution. La restructuration et la réforme de la police ne sont qu'un des aspects de l'État de droit. Sans la complémentarité et des réformes simultanées dans tous les domaines, l'État de droit ne sera qu'un faible maillon dans une chaîne tout aussi faible. Il faut qu'un pilier soit en place pour assurer la professionnalisation simultanée de tout le secteur – la police, les tribunaux et le système pénitentiaire.

La MINUBH est une réussite. Un mandat a été achevé, et il est clair que les réformes ont commencé à fonctionner. La qualité des hommes et des femmes de la MINUBH, qui représentaient 96 pays et 43 États qui ont offert des forces de police, et l'appui du Conseil et du Secrétariat sous la direction du Secrétaire général ont permis à la Mission d'être notre succès commun.

Vous, membres du Conseil de sécurité, avez imprimé la direction essentielle et donné à la MINUBH les moyens de s'acquitter de son mandat de base. Notre effort de collaboration a été exemplaire. Nos collègues du Département des opérations de maintien de la paix nous ont offert un appui et une aide sans faille, et la confiance qu'ils nous manifestée a été une inspiration pour nous. Quant au Secrétaire général, je voudrais lui exprimer ma gratitude particulière non seulement pour les qualités de dirigeant qu'il a démontrées à la tête de l'Organisation, mais aussi pour la visite récente qu'il a

effectuée à Sarajevo pour marquer la fin de ce chapitre important du maintien de la paix de l'ONU dans les Balkans. Cette visite a aussi représenté l'achèvement de la Mission qu'il a lancée lui-même en 1995.

(*l'orateur poursuit en français*)

Nous venons d'assister au cours de ces dernières années à la réalisation d'un partenariat entre les autorités et le peuple de Bosnie-Herzégovine et les Nations Unies. Ensemble, nous fermons le chapitre du maintien de la paix. Le système des Nations Unies continuera cependant sous d'autres formes à aider le peuple de Bosnie-Herzégovine à construire un avenir meilleur. La voie à suivre est tracée. Elle passera par un avenir tourné vers l'Europe et sera guidée par le sens de la réforme et de la responsabilité de ses dirigeants. J'espère que la promesse d'un avenir européen permettra aux citoyens de Bosnie-Herzégovine d'atteindre les objectifs auxquels ils aspirent collectivement.

Avant que la MINUBH n'entre définitivement dans l'histoire, je souhaiterais remettre au Conseil un petit présent en témoignage de notre appréciation pour son soutien et son encouragement continus qui nous ont permis de mener à bien notre mandat et d'accomplir notre mission avec succès.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Jacques Klein, Représentant spécial du Secrétaire général pour la Bosnie-Herzégovine et Chef de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, de son exposé complet et instructif qui vient compléter ses exposés précédents. Et je tiens de nouveau à le remercier, au nom de tous les membres du Conseil, du cadeau qu'il nous a fait en cette occasion historique et importante.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mirko Šarović, Président de la présidence de Bosnie-Herzégovine.

M. Šarović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir invité à participer à cette importante séance. Je crois que le rapport final du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (S/2002/1314) représente la fin d'une époque et marque le début d'une ère nouvelle pour la Bosnie-Herzégovine.

Malheureusement, au début de la décennie précédente, la situation en Bosnie-Herzégovine a souvent été examinée dans cette salle. En adoptant la résolution 1031 (1995), qui saluait l'Accord de paix conclu sous l'égide de l'ONU, le Conseil a mis en place le Groupe international de police (GIP) dont le rôle a été très important pour la Bosnie-Herzégovine de l'après-Dayton, et a donc pris les dispositions nécessaires pour la mise en oeuvre de l'Accord de paix global en définissant le mandat de la mission de maintien de la paix des Nations Unies.

La Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine est sur le point d'achever son mandat. Nous remercions l'ONU et tous ceux qui ont appuyé la mission et envoyé des contingents en Bosnie-Herzégovine. Nous estimons que le retrait de l'opération de maintien de la paix est un signe de confiance à l'égard de la Bosnie-Herzégovine. Nous croyons que d'autres missions internationales se retireront progressivement afin que l'infrastructure locale puisse assumer leurs rôles en Bosnie-Herzégovine.

Le rôle de la Mission des Nations Unies a été essentiel pour aider les parties à garantir la stabilité et à mettre en place le processus de réforme, notamment la restructuration de la force de police, afin de poser les bases de l'état de droit. La Mission des Nations Unies a permis d'établir le Service des frontières, qui, récemment, a assumé le contrôle plein et entier de la frontière.

Maintenant que le mandat de la MINUBH est achevé, la Mission de police de l'Union européenne reprendra le processus de renforcement des institutions en Bosnie-Herzégovine. Étant donné que la Bosnie-Herzégovine s'oriente vers l'intégration dans l'Europe, nous appuyons pleinement la transition de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine à la mission de l'Union européenne, ainsi qu'une coopération continue avec ses institutions spéciales sur le terrain.

Avec cette transition, le mandat de l'ONU en Bosnie-Herzégovine se sera achevé avec succès. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à l'ONU, au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Jacques Paul Klein, ainsi qu'aux autres fonctionnaires de la Mission, qui a été un vrai succès.

Compte tenu de nos efforts en faveur de la paix, tant en Bosnie-Herzégovine que dans les institutions et organes des Nations Unies, je souhaiterais rappeler au

Conseil que nous avons présenté notre candidature à un siège de membres non permanent du Conseil de sécurité pour 2010-2012. Nous croyons que nous serons en mesure de créer un environnement et d'ériger une infrastructure qui transformeront nos insuffisances en avantages, car nous serons à même d'utiliser l'expérience acquise au cours de la fondation de la Bosnie-Herzégovine dans la lutte contre le crime et le terrorisme et de contribuer ainsi à l'édification de la démocratie dans notre pays et dans le monde.

La Bosnie-Herzégovine joue un rôle actif dans la lutte contre le terrorisme. Nous sommes prêts à appuyer l'ONU dans sa guerre contre le terrorisme, ainsi que les activités de l'ONU en application de la résolution 1373 (2001).

La Bosnie-Herzégovine est pleinement attachée à la mise en oeuvre des résolutions de l'ONU. Au cours de la visite en Bosnie-Herzégovine du Secrétaire général, M. Kofi Annan, les représentants et le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine ont confirmé leur ferme attachement à la réforme et aux processus d'intégration européen et euro-atlantique. À cet égard, à la suite des élections d'octobre en Bosnie-Herzégovine, notre triumvirat, dont les membres viennent d'être élus, membres qui représentent nos trois peuples constitutifs et deux entités, aimerait insister sur sa volonté de poursuivre le processus de transformation démocratique sur la voie de la paix et de la démocratie durables.

Nous avons la responsabilité commune et l'objectif commun de garantir un meilleur avenir à nos enfants. J'aimerais noter que, depuis l'élection générale, nous nous efforçons de bâtir une infrastructure gouvernementale durable. Les gouvernements de l'État et des entités de Bosnie seront dotés d'une nouvelle administration, et je suis convaincu que nous continuerons à nous orienter vers la réforme et à nous éloigner des conflits internes. Je crois que les mauvaises nouvelles cèderont de plus en plus la place aux bonnes nouvelles en Bosnie-Herzégovine. Enfin, je voudrais profiter de cette occasion pour remercier M. Jacques Paul Klein du travail qu'il a mentionné.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Mirko Šarović de son exposé détaillé et des aimables paroles qu'il a eues à mon égard.

Je donne la parole à M. Dragan Čović, membre de la présidence de Bosnie-Herzégovine.

M. Čović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en croate; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je voudrais faire écho aux remerciements de M. Mirko Šarović pour l'invitation qui nous a été faite de participer à la séance d'aujourd'hui et pour l'assistance que le Conseil a apportée au cours de toutes ces années à la Bosnie-Herzégovine pour la remettre sur la voie de la paix et de la construction d'un État viable.

Pour assurer un avenir plus souriant à la Bosnie-Herzégovine, nous sommes fermement attachés à l'intégration européenne et à l'application de normes européennes à toutes les étapes de la construction de la démocratie, sur la base de normes internationalement reconnues, en particulier dans le domaine des droits de l'homme.

La création d'un pays politiquement stable et pleinement respectueux des droits de l'homme doit reposer sur l'égalité de tous les peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine.

La Bosnie-Herzégovine à laquelle nous aspirons devra assurer sur tout son territoire la souveraineté, la constitutionnalité et la protection des droits des Serbes, des Bosniaques et des Croates. C'est la seule façon de faire de cet État pluriethnique une communauté de citoyens égaux entre eux, qui travaillent ensemble à des objectifs communs.

La protection juridique – institutionnelle – intégrale de tous les groupes ethniques est une condition sine qua non de la liberté politique de chaque citoyen.

Nos réformes économiques et financières comprendront l'harmonisation des taux d'imposition et des réglementations douanières. D'autres réformes seront également entreprises en vue de l'intégration européenne.

Créer un espace économique unique, conclure des accords bilatéraux sur la promotion et la protection des investissements ainsi qu'un accord de libre-échange, réformer le secteur financier et prendre des mesures pour attirer les investissements étrangers directs ne sont pas seulement des promesses électorales; c'est la stratégie que nous nous sommes choisie pour faire partie des pays économiquement viables mais aussi capables d'attirer les investissements.

La mise en oeuvre d'une réforme de l'éducation et la promotion de la coopération technique, culturelle et scientifique sont absolument nécessaires si l'on veut

créer des débouchés qui permettent aux jeunes de Bosnie-Herzégovine de rester sur place et de devenir des acteurs actifs de leur propre développement et de leur propre avenir. L'évolution vers la paix, le développement et la stabilité dans cette partie de l'Europe est étroitement liée à la reconstruction et au rétablissement de l'infrastructure dans ce domaine.

La stratégie préconisée par la présidence se décline de la façon suivante : « D'abord la justice, puis l'emploi, par la réforme », selon les priorités fixées par le Haut Représentant. La Bosnie-Herzégovine reste donc très attachée à la coopération, et notamment au dialogue, avec le Haut Représentant. Comme le dit un vieux proverbe : « c'est en travaillant ensemble que l'on bâtit une maison ».

Je tiens donc à insister une fois de plus sur notre détermination à réformer le système juridique, à établir la primauté du droit, à oeuvrer à la viabilité économique du pays et à la création d'emplois, à promouvoir le retour des jeunes qualifiés de l'étranger, à améliorer le système éducatif et à promouvoir la coopération avec d'autres pays de la région et du monde dans les domaines scientifique, éducatif et culturel.

J'aimerais informer le Conseil des importants progrès réalisés en direction de l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine au Partenariat pour la paix et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). Nous mettons également la dernière main au processus d'adhésion à l'Organisation mondiale du commerce. Nous nous efforçons actuellement de nous acquitter intégralement et inconditionnellement de nos obligations dans le cadre du plan de campagne, ce qui nous permettra de commencer à préparer l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne.

L'existence d'un grand nombre de champs de mines représente un énorme problème en Bosnie-Herzégovine, qui s'efforce de mettre en oeuvre et de renforcer la Convention d'Ottawa sur les mines terrestres antipersonnel.

Nous nous efforçons également de réduire encore les dépenses militaires et d'effectuer de nouvelles réformes des forces armées en Bosnie-Herzégovine, notamment en instaurant un contrôle civil des forces armées, qui est une condition sine qua non de l'adhésion de la Bosnie au Partenariat pour la paix et à l'OTAN.

La Bosnie-Herzégovine appuie totalement la mise en oeuvre universelle du Programme d'action convenu à la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Nos relations avec les pays voisins reposent sur l'égalité, l'indépendance totale, la souveraineté et l'intégrité territoriale. À cet égard, l'objectif de la Présidence de Bosnie-Herzégovine est de veiller à ce que les relations de bon voisinage qui s'instaurent actuellement avec la Croatie et la Yougoslavie reposent sur la confiance et l'assistance mutuelles. Nous sommes favorables à une coopération totale et ouverte avec ces pays, en particulier sur des questions aussi importantes que la lutte contre le trafic d'êtres humains, la criminalité organisée et le terrorisme.

En Bosnie-Herzégovine, nous estimons que la coopération régionale est un facteur clef de la paix dans la région et un élément indispensable de nos efforts d'intégration dans l'Europe.

Je tiens pour finir, à remercier M. Klein et le Conseil de sécurité de tous les efforts qu'ils ont déployés en Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Čović de son exposé détaillé et des aimables paroles qu'il a adressées au Conseil de sécurité.

Je donne la parole à M. Sulejman Tihić, membre de la présidence de Bosnie-Herzégovine.

M. Tihić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; interprétation en anglais assurée par la délégation*) : Je tiens à réitérer à mon tour les remerciements exprimés par mes collègues. Les citoyens de Bosnie-Herzégovine n'oublieront jamais que 200 membres des forces des Nations Unies ont perdu la vie dans le cadre d'une mission de paix dans notre pays.

Je voudrais souligner que si le mandat de la Mission des Nations Unies s'achève le 31 décembre 2002, la Bosnie-Herzégovine aura encore besoin à l'avenir de l'aide de l'ONU.

Nous avons besoin de cet appui pour le retour des réfugiés, dont près de la moitié ne sont pas encore revenus ou n'ont pas été autorisés à revenir, dans le domicile qu'ils occupaient avant-guerre. C'est encore vrai aujourd'hui, sept ans après la signature des Accords de paix de Dayton. Le retour des réfugiés est une condition de l'instauration d'une stabilité durable

en Bosnie-Herzégovine. Ceux qui sont rentrés vivent dans des conditions très difficiles, puisqu'ils n'ont pas d'emploi et que leurs biens ont été endommagés et détruits. C'est pourquoi il est important, à notre avis, que les structures de l'Organisation des Nations Unies chargées de l'appui au retour des réfugiés demeurent engagées. Le retour des réfugiés signifie l'abolition du nettoyage ethnique. Il envoie également un message clair selon lequel tout ce qui a été engendré par la violence et le crime ne sera jamais légitimé.

Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) jouera un rôle important dans l'instauration d'une paix durable, de la justice et de la confiance entre les groupes ethniques. Il est regrettable que Radovan Karadzic et Ratko Mladic, les criminels de guerre les plus notoires en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale, soient toujours en liberté. Nous appuyons donc fermement le travail du Tribunal. Nous exhortons le Conseil de sécurité de lui apporter son plein appui et de veiller à ce que toutes les parties concernées coopèrent également sans réserve avec le TPIY.

Je suis désolé de devoir mentionner Srebrenica en cette heureuse occasion. Mais je pense que c'est mon devoir de le faire – un devoir tant envers les victimes qu'envers la vérité, ainsi que pour que les faits survenus à Srebrenica ne se reproduisent jamais plus ailleurs dans le monde.

Le Secrétaire général, M. Kofi Annan, lors de sa récente visite à Sarajevo, a déclaré que les pages les plus sombres de l'histoire de l'ONU ont été écrites à Srebrenica, qui était alors une zone de sécurité des Nations Unies. Srebrenica est devenu le théâtre du crime de guerre le plus monstrueux à jamais avoir été perpétré en Europe après la Seconde Guerre mondiale. La zone de sécurité de Srebrenica n'a pas été protégée et, en conséquence, un génocide a été perpétré, entraînant les assassinats de 7 000 à 10 000 personnes, essentiellement des civils. La responsabilité de l'ONU est indéniable dans cette tragédie.

En ce qui concerne Srebrenica, je voudrais également rappeler au Conseil que les familles des victimes de Srebrenica ne sont toujours pas retournées dans leurs foyers. De même, les victimes sont toujours privées de sépulture, car leurs dépouilles se trouvent actuellement dans les morgues de toute la Bosnie-Herzégovine. J'implore donc l'ONU d'aider les rescapés de Srebrenica à retourner dans leurs foyers et à rendre les honneurs aux dépouilles des victimes. Nous travaillons également à la construction d'un monument commémoratif à Srebrenica.

Je voudrais me joindre à mes collègues pour affirmer que nous jugeons positif le travail accompli par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. C'est grâce à la Mission des Nations Unies que la Bosnie est maintenant un pays stable qui avance sur la voie du progrès et qui est devenu un facteur de stabilité de l'ensemble de la région.

Je voudrais remercier également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de la compréhension qu'il a manifestée aux victimes de Srebrenica et de son engagement personnel. Je sais qu'il continuera de faire de son mieux pour permettre le retour des rescapés, veiller à une sépulture décente pour les victimes et que les responsables des crimes soient punis.

Je voudrais tout particulièrement exprimer ma reconnaissance au Représentant spécial, M. Jacques Paul Klein, pour son engagement personnel à aider la Bosnie-Herzégovine. Le peuple de la Bosnie-Herzégovine se souviendra toujours de lui. Durant son mandat, la Bosnie a été en mesure d'instituer des plaques d'immatriculation, des passeports et un service de contrôle douanier et frontalier uniques.

Le Président (*parle en espagnol*) : À l'issue des consultations entre les membres du Conseil, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

> « Le Conseil de sécurité remercie le Représentant spécial du Secrétaire général et Coordonnateur des opérations des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine de son exposé.
>
> Le Conseil de sécurité réaffirme sa volonté de soutenir l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et de ses annexes (appelés collectivement l'Accord de paix, S/1995/999, annexe) ainsi que les décisions pertinentes du Conseil de mise en oeuvre de la paix.
>
> Le Conseil de sécurité saisit cette occasion pour exprimer sa vive gratitude au Secrétaire général, à son Représentant spécial, M. Jacques Paul Klein, ainsi qu'au personnel de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH), dont fait partie le Groupe international de police (GIP), pour leurs

contributions à l'application de l'Accord de paix. Le Conseil salue vivement le couronnement des efforts concertés pour mener à bien le mandat de la MINUBH, qui expirera le 31 décembre 2002, et remercie tous les pays qui ont participé et contribué aux réalisations de cette mission.

Le Conseil de sécurité se félicite de la décision de l'Union européenne (UE) d'envoyer une mission de police en Bosnie-Herzégovine à compter du 1er janvier 2003, dans le cadre d'une approche plus large d'instauration de l'état de droit, ainsi que de l'étroite coordination entre toutes les parties intéressées afin d'assurer la passation sans heurt des responsabilités du GIP à la Mission de police de l'Union européenne, avec la participation des États non membres de l'UE intéressés.

Le Conseil de sécurité rappelle que la responsabilité première de la poursuite de l'application effective de l'Accord de paix incombe aux autorités de Bosnie-Herzégovine elles-mêmes et que la communauté internationale et les principaux donateurs continueront de se montrer disposés à supporter la charge politique, militaire et économique des efforts d'application et de reconstruction dans la mesure où les autorités de Bosnie-Herzégovine appliqueront les dispositions et participeront activement à l'application de l'Accord de paix et de toutes les réformes nécessaires à la reconstruction d'une société civile.

Le Conseil de sécurité réaffirme son attachement aux principes de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'inviolabilité des frontières de la Bosnie-Herzégovine. Il encourage la Bosnie-Herzégovine à rester attachée à la promotion de la paix et de la stabilité dans la région, notamment en renforçant la coopération politique et économique.

Le Conseil de sécurité déclare son intention de garder à l'étude l'application de l'Accord de paix ainsi que la situation en Bosnie-Herzégovine. Il invite l'Union européenne à le tenir régulièrement informé, selon qu'il conviendra, des activités de sa mission de police. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2002/33.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 45.